

2024 DELSIV3

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 087-248719205-20240410-DEL20243-DE

S2LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Délibération n° 2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 02 avril 2024

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	9

Date de convocation
28/03/2024

Date d'affichage
28/03/2024

Objet de la délibération
AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE
2023

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mme COMES,
MM.BONNET, CHAZELAS, PORTHEAULT, RECORD, AUXEMERY,
POISON, AUFORT.

Absent et excusé :

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON
M. COLDEBOEUF est absent
Mme FERNANDES est absente
Mme BAUDOU est absente

M. a été élu secrétaire de séance : Fabrice RECORD

Le Président présente au Comité Syndical la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2023.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 65 215.08 €
La section d'investissement y compris les restes à réaliser fait apparaître un solde d'exécution cumulé déficitaire de 22 554.81 € (001)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2022 du budget principal comme suit :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 22 554.81€.
 - réserve pour le financement de travaux d'investissement 2024, au compte 1068, pour 26 648.79 €.
 - conservation du solde soit 16 011.48 € (002) à la section de fonctionnement
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2023.

Il est proposé au Comité Syndical, de délibérer sur l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et la publication le
Le Président,